Image not found or type unknown

Etat des lieux imposes avec huissier

Par **sev pop**, le **24/02/2015** à **15:40**

Bonjour , j'aimerais avoir votre avis , je suis actuellement en conflits avec mon propriétaire , suite a des travaux de rénovation de salle de bain, non effectues a ce jour par mon propriétaire !je l'attends depuis un an !
bref , cependant j'ai donc décidée de quitter le logement.... le propriétaire est t'il en droit de m'imposer un état des lieux avec huissier ? Sachant que je n'ais jamais fait d'état des lieux en entrant en 2008!je vous remercie beaucoup pour vos conseils et aide .
BONNE APRES MIDI.

Par **janus2fr**, le **24/02/2015** à **16:40**

Bonjour,
Oui, bien entendu, votre propriétaire, tout comme vous, peut demander à ce que l'état des lieux soit réalisé par un huissier.
En revanche, puisque lui seul le souhaite, il devra en assumer le cout seul. N'oubliez pas de répondre à l'huissier, lorsqu'il vous convoquera, que vous ne vous opposez pas à un état des lieux contradictoire, sinon, vous devrez payer la moitié.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés